

Règlement des BLANQUEFORTAISES 2024

Preliminaire

La manifestation pedestre, objet du present reglement est interdite à tous engins à roue(s), sauf ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

LA PARTICIPATION À UNE DES ÉPREUVES AINSI QUE L'ACCÈS À LA ZONE DE LA MANIFESTATION, Y COMPRIS POUR LES ACCOMPAGNANTS ET LE PUBLIC, SONT SOUMIS AUX RÈGLES SANITAIRES EN VIGUEUR AU MOMENT DE L'ÉPREUVE.

1-Lieu, date et nature de la compétition

L'épreuve aura lieu le dimanche 6 octobre 2024.

Toutes les courses se dérouleront sur un parcours Trail sur le site de Tanaïs.

Heure du départ : 9h30

Détail des courses :

- **La grande Tanaïssienne** : **20 kms** – à partir des Juniors U20 : nés en **2006-2007** **18 €***
- **La Tanaïssienne** : **12 kms** – à partir des Cadets U18 : nés en **2008-2009** **13 €***
- **La petite Tanaïssienne** : **4,5 kms** – à partir des Minimes U16 : nés en **2010-2011** **10 €***
- **La Rando** : **10kms** – non soumise à la réglementation des courses (cf. art. 13) **10 €***

* frais de transaction en ligne non inclus.

Pas d'inscription sur place.

Départ et arrivée des épreuves : BOIS DE TANAÏS – Parc de Tanaïs – Accès par rue de la Lande – 33290 Blanquefort

2- Organisateur

esboxygene@gmail.com
president.esblanquefort@gmail.com
Tel : 06.08.85.33.13

3- Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a- Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie d'âge indiquée pour chaque course à l'article 1

b- Certificat médical ou licence :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin ou le PPS (Parcours de Prévention Santé) <https://pps.athle.fr/>, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- Soit d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de L'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Ces documents, s'ils ne sont pas téléchargés lors de l'inscription en ligne (site PROTIMING), doivent être présentés lors du retrait des dossards.

c- Inscription

Les inscriptions se feront **uniquement en ligne**, via la plateforme dédiée. **PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE.**

Le droit d'inscription est indiqué pour chaque épreuve à l'article 1.

d- Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au **samedi précédant la course à 12h.**

e- Athlètes handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil. Nous en sommes désolés.

f- Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

g- Dossard

Le retrait des dossards se fait

- Au magasin *Foulées* (Mérignac Soleil) la semaine précédant la course jusqu'au samedi 15h.
- Sur place le jour de la course à partir de 8h à 9h.

L'athlète doit porter visiblement sur la poitrine, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

h- Rétraction

1- Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

2- En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée lors du retrait, avec certificat médical.

j- Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4- Assurances

a- Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance souscrite auprès de SMACL Assurances.

b- Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6- Règles sportives

a- Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

b- Chronométrage

Le chronométrage est assuré par PROTIMING par intermédiaire d'un transducteur (puce) intégré au dossard.

7- Classements et récompenses

a- Classements

Un classement sera établi pour chaque épreuve.

b- Récompenses

Seront récompensés les trois premiers masculins et trois premières féminines **au scratch** de chaque course et premier masculin et première féminine de chaque **catégorie** sur chaque course.

Nota : L'organisateur détermine librement les différents classements qu'il souhaite récompenser

c- Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur les sites internet de l'organisateur, du prestataire PROTIMING et de la FFA (comité de Gironde).

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

8- Ravitaillements

Un poste de ravitaillement est prévu sur chaque parcours. Attention, dans un souci de protection de l'environnement, aucun gobelet ne sera proposé. Prévoir un gobelet personnel ou un dispositif de réserve d'eau. Un "casse-croûte" sera proposé aux coureurs sur la zone arrivée.

9- Sécurité et soins

a- Voies utilisées

La compétition se déroule sur des voies fermées à la circulation, sur pistes ou chemins en milieu naturel.

b- Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par un médecin et des secouristes de la Protection Civile. Des signaleurs, postés tout au long des parcours, sont à même de donner l'alerte.

c- Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

10- Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

11- Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12- Annulation de l'épreuve

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler ou de reporter la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de-facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

13- Randonnée

Une randonnée est proposée parallèlement aux courses. Elle s'effectue sur un parcours balisé. Les randonneurs inscrits et eux seuls auront accès au buffet d'arrivée et auront droit à un lot.

